

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2023_083**

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Prénom NOM, Titre pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 mars 2023, conformément à la loi.

OBJET :

**COMMISSION 5 -
ENVIRONNEMENT -
DECHETS - PCAET -
GEMAPI**

PCAET

***Création d'un service
commun "énergie"***

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 33
Procurations : 13

Nombre de votants : 46

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, José ROUCOU, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Gérard ODOU, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Bernard CHOCRAUX, procuration à Michel DUPONT
Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Sylvain CLEMENT
Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Murielle RAMBURE, procuration à Marie CIETERS
Thierry DEPOORTERE, procuration à Alain BOS
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Arnaud HOTTIN
Sylvain PEREZ, procuration à Luc FOUTRY
Carine GAU, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Olivier VERCRUYSE
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ

Absents excusés :

Yves LEFEBVRE, Philippe DELCOURT, Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO,
Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 mars 2023

Délibération CC_2023_083

COMMISSION 5 - ENVIRONNEMENT - DECHETS - PCAET - GEMAPI

PCAET

Création d'un service commun "énergie"

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi MAPTAM du 24 janvier 2014, organisant la notion de service commun ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC_2020_023 en date du 9 mars 2020 relative à l'adoption du PCAET,

Vu l'avis de la Commission 5 - Environnement, déchets, PCAET et GEMAPI lors de sa séance du 9 mars 2023.

Dans le contexte actuel de lutte contre le changement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, l'efficacité énergétique du patrimoine est un enjeu majeur pour le territoire de Pévèle Carembault.

C'est pourquoi dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), l'intercommunalité Pévèle Carembault souhaite amplifier ses actions, pour son propre patrimoine et pour le patrimoine des communes du territoire, dans des perspectives :

- de massification des rénovations énergétiques performantes (à minima BBC - Bâtiment Basse Consommation)
- et de production d'énergie renouvelable

A cet effet, elle propose de créer un « service commun énergie » dont les objectifs sont les suivants :

- Réaliser l'état des lieux du patrimoine bâti
- Effectuer des études de rénovation énergétique des bâtiments comprenant les audits énergétiques,
- Pour les communes de moins de 1 000 habitants, effectuer le suivi de l'opération de la conception à la réalisation des travaux et le suivi des consommations énergétiques sur 3 ans
- Mener des études de faisabilité en énergie photovoltaïque pour la production d'électricité.

Oùï l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 44 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS SUR 46 VOTANTS) :

Abstention(s) :

Olivier VERCRUYSSSE, Gilda GRIVON

- ***D'autoriser la création du service commun « énergie » en vue de favoriser la massification des travaux de rénovation énergétique performants et la mise en place d'énergies renouvelables notamment photovoltaïque.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 059-200041960-20230329-CC_2023_083-DE

